



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du Jeudi 31 Mars 2022

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 38
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 11
 Nombre de membres excusés : 6
 Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :
 25 mars 2022

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

8 AVR. 2022

et affichage le :

8 AVR. 2022

8 - Domaines de compétences par thèmes
 8.4 - Aménagement du territoire

**Objet : Commune de Noues de Sienne – Friche Granimarbre - réhabilitation de l'îlot Ouest :
 demande de subvention auprès du Département du Calvados**

L'an 2022, le 31 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 25 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 25 mars 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE					X
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER					X
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN			X : Mme Sandrine SAMSON		
M. Francis HERMON				X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS			X : Mme Annick ALLAIN		
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Jean-Paul ANGENEAU		
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON				X	
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS			X : Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN			X : M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	36	2	11	6	6
Nombre de Membres en exercice		61			
Nombre de conseillers présents		38			
Quorum					
En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)		21			
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)					
*En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)		49			

M. Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Attachées au maintien de pôles de proximité ruraux forts, maillant le territoire et capables de répondre aux besoins de leur population, communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et commune nouvelle de Noues-de-Sienne travaillent ensemble en vue de rendre possible l'installation, le développement et la transmission d'activités économiques de proximité sur le bourg de la commune déléguée de Saint-Sever Calvados.

Or, si l'artisanat et le commerce constituent des services de proximité essentiels à la cohésion et à l'attractivité de nos bourgs-centres, ces activités pâtissent fréquemment d'un déficit en immobilier d'entreprise adapté aux moyens des acteurs économiques en présence.

Dans ce contexte, la liquidation judiciaire en 2019 de l'entreprise Granimarbre, spécialisée dans la taille et le façonnage du granit et du marbre, a marqué la disparition d'un savoir-faire vieux de plus d'un siècle et a fait apparaître une friche économique de près d'un hectare.

Aussi, afin d'éviter que se prolonge dans le temps l'inemploi de ce foncier dédié au développement économique, l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Noues de Sienne ont étudié, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, les capacités d'une reconversion du site, en particulier de certains de ses bâtiments en ateliers-relais sur l'îlot Ouest de la friche porté par l'Intercom de la Vire au Noireau, et en commerces, voire espace de coworking sur l'îlot Est porté par la commune.

Cette étude ayant validé les hypothèses de reconversion envisagées, l'EPFN a accepté de porter, pour l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Noues de Sienne, ce foncier afin de laisser le temps à nos collectivités d'identifier et de solliciter les fonds nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Si le projet est modeste par sa dimension, il présente l'intérêt de pouvoir faire l'objet d'une rapide reconversion donc de pouvoir répondre rapidement aux besoins locaux en immobilier d'entreprise.

Par ailleurs, de par sa situation à l'intérieur du bourg, le recyclage de la friche permettra de profondément transformer l'entrée nord de la commune labellisée « Village de caractère » puis « Petites Villes de Demain ». Au-delà, il constituera une des premières concrétisations du CRTE intercommunal et du plan d'actions composant l'OAP de Noues-de-Sienne.

Enfin, il participera à démontrer que le développement économique de nos territoires ruraux peut s'opérer en dehors du modèle trop fréquemment rencontré des zones artisanales consommatrices de foncier naturel et généralement sans effet levier sur l'animation du cœur de bourg qu'elles sont censées conforter.

La réhabilitation de l'îlot Ouest, portant sur la création de deux ateliers-relais, est évaluée à 496 000 € (foncier inclus) et serait engagée dès cette année.

Dans le cadre du contrat de territoire 2022-2026, en cours de construction, cette opération est susceptible de bénéficier d'un accompagnement du Département du Calvados. Aussi, afin de ne pas retarder la réalisation de ce projet, un dossier de demande d'aide pourrait d'ores et déjà être déposé auprès du Département du Calvados pour avis d'opportunité permettant, en cas d'avis favorable, de solliciter un démarrage anticipé des travaux.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire, réunie le 2 mars 2022, et du Bureau communautaire réuni le 21 mars 2022, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Département du Calvados dans le cadre du contrat départemental période 2022-2026 permettant de réduire la charge financière du portage de l'opération d'aménagement économique précité,
- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et, notamment, la convention de financement s'y rapportant.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures.

Le Président,
 M. Marc ANDREU SABATER





